**Historique et travaux parlementaires**

En date du 29 avril 2008, le projet de loi sous rubrique a été déposé à la Chambre des Députés par le Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration.

Le Conseil d’Etat a émis son avis le 7 octobre 2008.

Dans sa réunion du 18 février 2009, la Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Culture a désigné M. Thiel comme rapporteur du projet et a analysé le texte du projet de loi et l'avis du Conseil d'Etat.

Le rapport fut adopté lors de la réunion du 4 mars 2009.

**Objet du projet de loi**

**Le système GALILEO[[1]](#footnote-1)**

Le système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil, souvent appelé GALILEO, est un programme européen de radionavigation par satellites. Lancé à l’initiative de la Commission européenne et développé conjointement avec l’Agence spatiale européenne (ESA), il devra mener au développement d’une nouvelle génération de services universels dans des secteurs tels que les transports, les télécommunications, l’agriculture ou la pêche.

**La coopération internationale**

Le système GALILEO sera un système mondial. La coopération internationale constitue par conséquent un élément essentiel pour tirer le maximum de bénéfices de ce programme. Les accords bilatéraux doivent être approuvés par chaque pays membre de l’Union européenne individuellement. Au Luxembourg, les lois approuvant les accords avec les Etats-Unis (doc. parl. 5461), la Chine (doc. parl. 5479), l’Etat d’Israël (doc. parl. 5462) et l'Ukraine (doc. parl. 5586) ont déjà été votées par la Chambre des Députés.

**L’accord de coopération avec le Royaume du Maroc**

L'accord de coopération avec le Royaume du Maroc, signé le 12 décembre 2006 à Bruxelles permettra aux entreprises marocaines d’acquérir une expertise dans une nouvelle génération de systèmes basés sur la radionavigation par satellite en plus de la création d’un nombre considérable d’emplois à moyen terme.

**Les implications d’entreprises luxembourgeoises**

Le projet GALILEO a pris un retard de quelque cinq ans par rapport à son calendrier initial, dont le coût supplémentaire occasionné est estimé à 800 millions €.

Grâce à la participation du Luxembourg au projet GALILEO, deux entreprises luxembourgeoises ont pu s’associer en tant que fournisseurs aussi bien dans la phase de validation qui démarrera avec les premiers satellites en 2010 que dans la phase d’essai qui précédera la phase opérationnelle prévue dès 2013. Il s’agit d’une part de SES Global dont l’expertise en matière de gestion de systèmes de satellites est très sollicitée dans les milieux spécialisés et de la société HITEC qui dispose d’une compétence reconnue en matière de transmission de et vers les satellites.

1. *P*our le texte intégral de l’Accord, il est renvoyé au document parlementaire No 5878-0. [↑](#footnote-ref-1)